

## NOUS CONTACTER

☎ Ligne médecin : Tél 01 55 59 20 15  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00  
✉ Adresse mail : [infomedecin@stallergenesgreer.com](mailto:infomedecin@stallergenesgreer.com)

STALLERGENES  GREER

«DR» «Name»

«ADR1»

«ADR2» «ADR3»

«CP» «VILLE»

### INFORMATION IMPORTANTE À l'attention des médecins hospitaliers prescripteurs de venins d'hyménoptères

Antony, le 1<sup>er</sup> mars 2020

**OBJET : Tension d'approvisionnement de la spécialité importée** Lyophilisat de venin de guêpe *Polistes spp* dosé à 550µg/flacon (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA)

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer d'une tension d'approvisionnement provisoire de la spécialité importée : Lyophilisat de venin de guêpe *Polistes spp* dosé à 550µg/flacon. Notre partenaire, Jubilant HollisterStier Laboratories LLC - USA, subit actuellement des délais dans la fourniture de ces lyophilisats. Nous attendons une confirmation de leurs délais de mise à disposition dans le courant du mois de mars. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de la situation.

Par ailleurs, nous tenons à vous rassurer quant à la disponibilité des spécialités de venin d'abeille *Apis mellifera* et de venin de guêpe *Vespula spp* dosés à 550µg/flacon et à 120µg/flacon.

Dans le contexte de tension d'approvisionnement du lyophilisat de venin de guêpe *Polistes spp*, nous vous prions de considérer, au cas par cas, la possibilité d'espacer les dates de rappel pour les traitements de maintenance, de diminuer les doses injectées et de réserver l'initiation de traitement aux patients qui vous paraissent les plus urgents.

Pour toute demande d'information complémentaire, notre service clients est à votre disposition au 01 55 59 20 60 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h) ou par mail à [infomedecin@stallergenesgreer.com](mailto:infomedecin@stallergenesgreer.com). En dehors des horaires d'ouverture du service clients, un service d'astreinte est mis en place pour répondre à vos questions au 01 55 59 78 74.

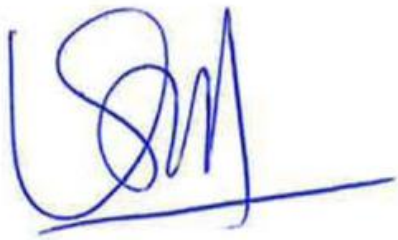
Réf. 17080901- mars 2020

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez déclarer tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou [sur www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

Nous vous incitons également à signaler toute erreur médicamenteuse n'ayant pas entraîné d'effet indésirable ou tout risque d'erreur, auprès du Guichet Erreurs Médicamenteuses de l'ANSM ([erreur.medicamenteuse@ansm.sante.fr](mailto:erreur.medicamenteuse@ansm.sante.fr)).

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr) ou [base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr](http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr).

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre support et nous vous prions de croire, cher Confrère, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Vincent Griffoul  
Pharmacien Responsable